

Article 45 du décret n°87-231 du 27 mars 1987 concernant les prescriptions particulières de protection relatives à l'emploi des explosifs dans les travaux du bâtiment, les travaux publics et les travaux agricoles

Date de mise à jour : 5 Juillet 2024

Notre analyse

Les tirs par charges superficielles, c'est à dire en surface, ne sont autorisés que si tout le nécessaire a été fait pour supprimer les projections dangereuses.

Si l'explosif n'est pas constitué en charge formée, c'est à dire d'une charge aménagée pour obtenir un effet dirigé, alors l'explosif doit être au contact direct du bloc à détruire et recouvert d'une couche d'argile d'au moins 15 cm d'épaisseur ne comprenant aucune pierre ou fragment de roches.

Cette méthode est dite " tir à l'anglaise".

Ces tirs par charges superficielles sont interdits pour purger des fronts ou pour l'abattage de masse rocheuse, sauf pour des tirs subaquatiques.

Article 45 du décret n°87-231 du 27 mars 1987 concernant les prescriptions particulières de protection relatives à l'emploi des explosifs dans les travaux du bâtiment, les travaux publics et les travaux agricoles

Les tirs par charges superficielles sont autorisés si toutes dispositions ont été prises pour supprimer les projections dangereuses.

Si l'explosif n'est pas constitué d'une charge formée, il doit être mis au contact du bloc et recouvert d'une calotte d'argile d'au moins 0,15 mètre d'épaisseur exempte de pierres ou de fragments de roches.

Les tirs par charges superficielles sont interdits pour le purgeage des fronts ou pour l'abattage de la masse, à l'exception des tirs subaquatiques.

Des outils utiles à la mise en oeuvre



Travaux à l'explosif -
Certificat de préposé au tir
- Généralités

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Travaux à l'explosif -
Certificat de préposé au tir
- Option 1 Travaux
souterrains

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Emploi des explosifs:
conditions de délivrance du
permis de tir

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Un certificat de préposé au tir délivré en Espagne est-il valable en France ?

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Choisir l'explosif adapté aux travaux du BTP

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Travaux de démolition à l'aide d'explosifs

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)